

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	SÉANCE DU 31 MARS 2006 À DOMPIERRE-SUR-MER
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président
Date de publication : 7/04/06	<p>Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Josy MOINET, Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, Jacques CORNÉLIS, Mme Esther MÉMAIN, MM. Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS (présent jusqu'à la 11^{ème} question et à la 18^{ème} question), Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DENIER, Pierre GARNIER, Bernard ROUX, Mme Suzanne TALLARD, Vice-Présidents</p> <p>Mme Dominique AUGRAS, MM. Patrick BOUYER, Alain BUCHERIE (présent jusqu'à la 23^{ème} question), Jean-Pierre CARDIN (présent jusqu'à la 14^{ème} question et 18^{ème} question), Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Jack DILLENBOURG (présent jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Sylviane DULIOUST, M. Olivier FALORNI, Mme Patricia FRIOU, MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Mme Brigitte GRAUX, M. Michel GRIMAUD, Mme Josseline GUITTON, M. Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Patrick LARIBLE, Stéphane LEROY, Henri MOULINIER, Marc NÉDÉLEC, Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, MM. Serge PICAUT, Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, MM. Jacques SUSSET, Michel VEYSSIERE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FONTAINE procuration à M. Jack DILLENBOURG (absent à partir de la 20^{ème} question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Josseline GUITTON, M. Daniel GROSCOLAS (absent à partir de la 12^{ème} question), Gérard BLANCHIER,</p> <p>M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Alain BUCHERIE (absent à partir de la 24^{ème} question), M. Yves AUDOUX procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Jean-Pierre CARDIN (absent à partir de la 15^{ème} question), Mme Colette CHAIGNEAU procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Mario COUTURIER procuration à M. Jack PROUST, M. Rémy DROUARD, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Henri LAMBERT, M. Gérard GUEDON procuration à Mme Esther MÉMAIN, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Jacques LEGET procuration à M. Josy MOINET, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Daniel MATIFAS, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Marc PARNAUDEAU procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Michel PLANCHE procuration à M. Yves ROUSSEAU, Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à M. Olivier FALORNI, M. Cédric SUIRE, M. Jean-François VATRÉ procuration à M. Jacques GIARD, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jacques SUSSET, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Denis THIBAUDEAU</p>

Date de convocation :		24 MARS 2006	
Nombre de membres en exercice :	88	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	54	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	16	Suffrages exprimés :	70
Nombre de votants :	70	Pour l'adoption :	70
		Contre l'adoption :	0

N° 12

Titre / ADAPTATION DES LIGNES EXPLOITÉES PAR LA RTCR, CHARGÉE DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU, ET MISE À JOUR DU CAHIER DES CHARGES - PROPOSITION

Monsieur DURIEUX expose que, en sa qualité d'autorité Organisatrice de transports (AOT), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé lors du Conseil Communautaire du 25 novembre 2005 :

- o La reprise des lignes 13 et 16 (L'Houmeau - Angoulins et Châtelailon-Plage) par la R.T.C.R à compter du 1^{er} Juillet 2006
- o La rédaction d'un Règlement Intérieur avec contrat d'objectifs modifié lors du conseil communautaire du 27 Janvier 2006

Pour la mise en cohérence avec le futur réseau de la Délégation de Service Publique et les aménagements réguliers qui permettent de cadrer au mieux avec les besoins de la population, il est proposé les adaptations suivantes :

DESSERTE L'HOUMEAU - LAGORD - LA ROCHELLE

La ligne N° 13 assure la liaison des communes de L'Houmeau, Lagord et La Rochelle.

L'urbanisation du quartier de La Plouzière à Lagord conduit aujourd'hui à en examiner la desserte en lien avec la desserte de la future DSP.

Cette adaptation permet de cadencer la fréquence toutes les 65 minutes à moyens identiques.

DESSERTE PLACE DE VERDUN - ANGOULINS-SUR-MER - CHÂTELAILLON-PLAGE

La ligne N° 16 assure la liaison des communes d'Angoulins-sur-Mer et Châtelaiillon-Plage.

L'urbanisation du quartier situé entre le « Vieux Châtelaiillon » et le « Haut Châtelaiillon » conduit aujourd'hui à en examiner la desserte en lien avec la desserte de la Thalassothérapie qui représente 9 000 journées de cures par an.

Cette adaptation permet sur 10 circuits journaliers de desservir la nouvelle zone urbaine située autour de l'arrêt « Vieux Châtelaiillon » et le centre de thalassothérapie.

Cette disposition représente 3 353 kms en moins pour une année pleine soit une économie de 3 218,88 €/an H.T sur la subvention versée à l'exploitant.

Cette adaptation s'appliquera dès que les travaux seront réalisés, soit vers mi-avril 2006.

DESSERTE PLACE DE VERDUN - LES MINIMES

La ligne N° 10 dessert le quartier des Minimes et son terminus se situe à l'embarcadère du Bus de Mer.

Cette adaptation vise à modifier la localisation du terminus à l'arrêt « Plage des Minimes » pour éviter l'accès aléatoire compte tenu du stationnement et des manifestations existants.

L'adaptation de la ligne représente 5 510 kms en moins pour une année pleine soit une économie de 5 289,60 €/an H.T sur la subvention versée à l'exploitant.

Cette adaptation s'est mise en place le 3 janvier 2006.

DESSERTE PLACE DE VERDUN - MAISON DE LA CHARENTE-MARITIME

La ligne N° 17 dessert le quartier des Minimes et son terminus se situe à La Maison de la Charente-Maritime.

Cette adaptation vise à diminuer le temps de battement à la Maison de la Charente-Maritime et à l'utiliser pour poursuivre la ligne jusqu'au gymnase universitaire. A cet effet, un nouvel arrêt a été créé « Gymnase Universitaire ».

Le prolongement de la ligne représente 15 060 kms en plus pour une année pleine soit un coût supplémentaire de 14 457,60 €/an H.T sur la subvention versée à l'exploitant.

Cette adaptation s'est mise en place le 3 janvier 2006.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les adaptations au réseau dans les conditions exposées ci-dessus et jointes en annexe ;
- d'annexer ces adaptations au cahier des charges de la RTCR actuellement en vigueur.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LE VICE-PRESIDENT